

et de Marbourg, sur une partie du territoire des Cattes et au nord-est des Alamans (1).

XII. D'Anville recule les Burgondes jusqu'aux sources du Mein (2) ; et Pflisler établit leur siège derrière les Alamans, vers le Mein supérieur (3).

XIII. « Les Burgondes, dit Gaupp, se transportèrent, au III<sup>e</sup> siècle, dans les environs du Mein supérieur. Cette translation fut effectuée probablement par l'empereur Probus, dans le but de pourvoir à la défense du *limes* contre les Alamans, qui alors étaient campés au delà de cette limite. Mais bientôt après Probus, ces derniers franchirent ce rempart romain, et les Burgondes se trouvèrent dès lors sur leurs derrières. Pendant un siècle, les Burgondes vécurent dans des districts, ayant, au sud-ouest, pour voisins, les Alamans, avec lesquels ils eurent de fréquentes querelles, à raison de leurs limites ou de quelques sources salines, tandis qu'ils vivaient en paix avec les Romains et même souvent étaient leurs alliés. . . .

« Les renseignements que donne Ammien sur les limites au moyen desquelles les possessions des Alamans et des Burgondes étaient séparées, et qui se voyaient auprès du lieu nommé *Capellatium* ou *Palas*, sont remarquables, en ce qu'elles font reconnaître que ces établissements étaient fixes, et démontreraient, par la direction successive de ces limites,

(i) Sic Procopius, REB. GOIH. lib. 1, *haud procul à Thoringis Curgundiones, ad austrum versus, incolebant; Suabi deinde sub Thoringis et Alemani, valida gentes. Suabi autem isti, sive Suevi, sunt Heuitnunduri.* Fuere igitur tunc temporis Burgundiones in Chattorum agris, circa oppida castellorum Chattorum et Matium, quæ vulgo nunc dicuntur *Cassel*, et *Marpura*. (GERMANIA ANTIQUA. p. 653).

(2) Etats formés en Europe, etc., 1771.

(3) Histoire d'Allemagne, h. I. c. 1<sup>er</sup> §. 4. tom. I. p. 352.